

L'INTROUVABLE OPPOSITION ENTRE LE RÉGIONALISME CITOYEN WALLON ET LE NATIONALISME ETHNIQUE FLAMAND À propos de l'*Encyclopédie du Mouvement wallon*¹

MAARTEN VAN GINDERACHTER *

LE DISCOURS PUBLIC BELGE SEMBLE GÉNÉRALEMENT TENIR POUR ACQUIS QUE LA NATION FLAMANDE EST FONDÉE SUR DES PRINCIPES ETHNIQUES TELS LA FILIATION ET LE DROIT DU SANG. LA SOCIÉTÉ WALLONNE, PAR CONTRE, SE DIT OUVERTE À TOUS ET TIENT LE PRINCIPE DE CITOYENNETÉ EN HAUTE ESTIME. L'*ENCYCLOPÉDIE DU MOUVEMENT WALLON*, PARUE RÉCEMMENT, S'INSCRIT DANS CETTE TRADITION DICHOTOMIQUE, MAIS ELLE PRÉSENTE UNE IMAGE TROP CITOYENNE DE LA WALLONIE ET TROP ETHNIQUE DE LA FLANDRE. UNE LECTURE APPROFONDIE DE L'*ENCYCLOPÉDIE* INDIQUE QUE LES WALLINGANTS DÉFINISSENT ÉGALEMENT LEUR 'PEUPLE' PAR DES CRITÈRES ETHNIQUES. FINALEMENT, IL SEMBLE QUE CHAQUE CONSTRUCTION DE NATION SE FONDE SUR DES ÉLÉMENTS CITOYENS VOLONTARISTES ET SUR DES DONNÉES ETHNO-CULTURELLES; IL N'EST PAS QUESTION DE CLOISON ÉTANCHE ENTRE LES DEUX PRINCIPES, MAIS D'INTERACTION.

I. La dichotomie ethno-citoyenne

En 1996, le sociologue français, Alain Dieckhoff, écrivait un article intéressant au sujet de "l'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel". Il y déclarait qu'il n'y a pas de distinction irrévocable et fondamentale entre des nations politiques citoyennes 'bonnes' et des nations culturo-linguistiques 'mauvaises', ni entre les mouvements nationalistes correspondants². Des études internationales récentes vont dans le même sens³. En outre, des chercheurs notables, tel Anthony D. Smith, affirment de manière convaincante que cette dichotomie présente de "serious empirical limitations": "the civic-territorial and ethno-cultural ideas of the nation are closely interwoven; thinkers, movements, periods may oscillate between them, or they may be run together without much regard for logical consistency. [...] Nor can we claim that civic and political forms of nationalism are necessarily more open and tolerant than ethno-cultural forms"⁴.

1 Merci à Martine Paret pour la traduction. Cet article est un résumé du livre *Het kraaien van de haan. Natie en nationalisme in Wallonië sinds 1880* qui paraîtra chez Academia Press à Gand dans la série 'Jan Dhondt Cahiers'.

2 ALAIN DIECKHOFF, "La déconstruction d'une illusion. L'introuvable opposition entre nationalisme politique et nationalisme culturel", in *L'année sociologique*, 1996 (46^e année) n° 1, p. 43-55.

3 TARAS KUZIO, "The myth of the civic state: a critical survey of Hans Kohn's framework for understanding nationalism", in *Ethnic And Racial Studies*, 1.2002 (25^e année) n° 1, p. 20-39; KAI NIELSEN, "Cultural nationalism, neither ethnic nor civic", in RONALD BEINER (dir.), *Theorizing nationalism*, New York, 1999, p. 119-130; S. SHULMAN, "Challenging the civic/ethnic and West/East dichotomies dans the study of nationalism", in *Comparative Political Studies*, 6.2002 (35^e année) n° 5, p. 554-585 et BERNARD YACK, "The myth of the civic nation", in RONALD BEINER, *op.cit.*, p. 103-118.

4 ANTHONY D. SMITH, *The nation in history. Historiographical debates about ethnicity and nationalism*, Cambridge, 2000, p. 18.

Cependant, cette dichotomie reste très populaire. Le dernier ouvrage de l'influent sociologue américain Michael Hechter porte le titre éloquent de *Containing nationalism*, par analogie avec *containing an infectious disease*, dont la portée négative est révélatrice. D'après Hechter, le patriotisme n'a pas à être mis 'en quarantaine', car "it is no form of nationalism at all"⁵. Les auteurs qui conçoivent le nationalisme comme une force purement destructrice posent souvent le principe d'une discrimination stricte et inconciliable, soit entre des formes ethniques et des formes citoyennes de nations/mouvements nationalistes, soit entre le nationalisme, nécessairement ethnique, et des aspects citoyens de la vie sociale⁶.

En Belgique, la dichotomie citoyen-ethnique joue un rôle important dans le conflit communautaire. Que la Belgique francophone, et particulièrement la Wallonie, diffère fondamentalement de la Flandre en tant que "communauté imaginée" (terme de Benedict Anderson), semble faire l'objet d'un large consensus dans le discours public⁷. D'une étude menée par Denise Van Dam, il ressort par exemple que les dirigeants flamands ont une conception *holistique* de leur propre identité : ils insistent sur les racines historiques, la langue, le territoire inaliénable. Les dirigeants wallons auraient un point de vue plus *individualiste* et mettent l'accent sur la créativité et la tolérance⁸.

L'image dominante est celle d'une nation flamande fondée sur des principes ethniques, tels la filiation et le droit du sang, qui ont, par conséquent, donné naissance à un nationalisme extrémiste. La société wallonne, par contre, est ouverte à tous et tient le principe de citoyenneté en haute estime. Elle se veut citoyenne et volontariste : qui le désire, peut, par un libre choix en faveur de la démocratie, devenir citoyen wallon. On y ajoute, en général, que le nationalisme wallon n'existe pas. Le terme nationalisme provoque, en effet, la controverse, car, d'une part, une petite minorité seulement ambitionne un État wallon autonome et, d'autre part, l'anti-nationalisme correspond fondamentalement à la représentation de soi des wallingants. Ils se considèrent de préférence comme régionalistes et reculent même devant l'usage du terme 'nation wallonne'. Selon Chantal Kesteloot, ils préfèrent parler "d'identité post-nationale"⁹.

5 MICHAEL HECHTER, *Containing Nationalism*, Oxford/New York, 2000, p. 17.

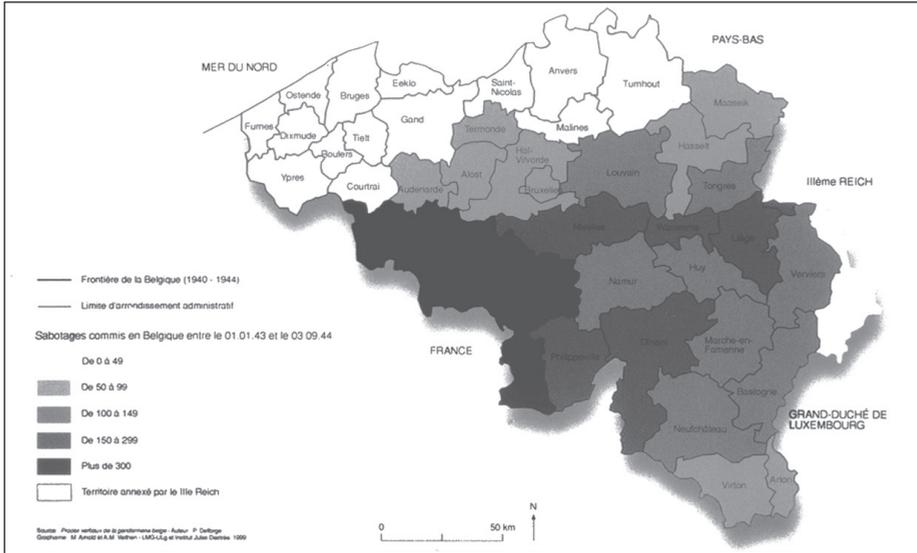
6 Voir par exemple MICHAEL IGNATIEFF, *Blood and belonging. Journeys into the new nationalisms*, Londres, 1993.

7 Cet article ne concerne que le Mouvement wallon bien que plusieurs éléments de sa rhétorique se retrouvent également dans un discours belgo-francophone plus large (pas exclusivement wallon). Ceci n'est pas étonnant, car le MW est né entre autres de la lutte pour le monopole de la langue française dans l'État belge.

8 DENISE VAN DAM, *Blijven we buren in België. Vlamingen en Walen over Vlamingen en Walen*, Louvain, 1996. Voir aussi BART MADDENS, JAAK BILLIET & ROELAND BEERTEN, "De (sub)nationale identiteit en de houding tegenover vreemdelingen in Vlaanderen en Wallonië", in KAS DEPREZ & LOUIS VOS (dir.), *Nationalisme in België : identiteiten in beweging 1780-2000*, Anvers, 1999, p. 301.

9 CHANTAL KESTELOOT, "Être ou vouloir être. Le cheminement difficile de l'identité wallonne", in *Cahiers d'Histoire du Temps présent*, n° 3, 1997, p. 181.

Régionalisme citoyen ou nationalisme ethnique ?



- “Actes de sabotages commis entre le 1^{er} janvier 1943 et le 3 septembre 1944, d’après les procès-verbaux de la gendarmerie belge”. Par la publication de cette carte, l’*Encyclopédie du Mouvement wallon* contribue à l’image de la Wallonie résistante et de la Flandre collaboratrice. (PAUL DELFORGE, “Résistance”, in *EMW*, t. 3, p. 1.403)

Bien que maints auteurs aient soumis le discours des mouvements flamand et wallon à la critique (pensons aux volumes *Nationalisme. Kritische opstellen* et *Les grands mythes de l’histoire de Belgique*¹⁰), une analyse systématique des rapports entre éléments citoyens et ethniques dans leur approche identitaire n’a pas été prise en compte. Pour ce qui concerne le MW, plusieurs auteurs ont qualifié son régionalisme de “nationaliste”¹¹, sans toutefois approfondir, par exemple, la portée du sol natal dans la pensée wallingante ni coupler l’image ethnique de la Flandre, qui prédomine dans le MW, à sa vision identitaire citoyenne. Dans la pratique de la recherche, la dichotomie citoyen-ethnique exerce encore une grande influence sur les scientifiques belges, même si l’on avance que les deux pôles ne seraient que des modèles théoriques. Souvent, les différences entre les types de sociétés ethniques (le cas échéant, la communauté flamande) et citoyennes (les communautés belge et wallonne) sont surexposées, sans que l’on ne s’attarde aux formes mixtes. Ainsi, le sociologue de l’ULg, Marco Martiniello, distingue “deux espèces de nationalismes” en Belgique. Entre “ces deux conceptions divergentes”, il y a “une différence fondamentale” :

10 JAN BLOMMAERT & RAYMOND DETREZ (dir.), *Nationalisme. Kritische opstellen*, Berchem, 1994 et ANNE MORELLI (dir.), *Les grands mythes de l’histoire de Belgique, de Flandre et de Wallonie*, Bruxelles, 1995.

11 Voir par ex. “Introduction”, in ANNE MORELLI, *op.cit.*, p. 13.

“En Flandre, un nationalisme ethno-culturel s’est progressivement installé alors qu’en Wallonie se construisait laborieusement un nationalisme électif et citoyen”¹².

La manière dont certains historiens considèrent, non seulement les Wallons, mais tous les francophones belges comme gardiens de la liberté (linguistique) et les flamingants comme partisans de la contrainte (linguistique) constitue un exemple plus subtil de cette antithèse. Dans son dernier ouvrage, *Le grand siècle de la nationalité belge de 1830 à 1918*, Jean Stengers tendrait à minimaliser tous les griefs des flamingants au 19^e siècle, entre autres en indiquant qu’en dehors de ceux-ci très peu de gens s’inquiétaient de la situation linguistique¹³. Le journal brugeois *La Patrie* affirme, en octobre 1875, que le gouvernement a résolu les griefs flamands. Stengers écrit à ce sujet : “Il paraît impensable qu’un journal paraissant à Bruges (même en langue française) eût pu si grossièrement méconnaître l’humiliation collective du peuple flamand”. Des journaux conservateurs de l’époque usent d’une argumentation similaire dans la question sociale : il n’y a pas de problèmes; seuls quelques provocateurs socialistes isolés abusent de la bonne foi du simple peuple. Pourtant, des historiens n’en ont nullement conclu qu’en effet tout allait pour le mieux en Belgique. Il est clair qu’avant la fondation du Parti ouvrier belge, en 1885, les gens du peuple ne disposent guère de possibilités de se faire entendre. L’absence de plaintes massives concernant la situation linguistique ne peut être interprétée comme “une admission tacite” de la masse, sans plus¹⁴. Stengers croit que l’individu possède une liberté absolue de choix dans le domaine linguistique. Il ne considère même pas l’existence d’une pression linguistique comme une cause possible de la francisation de Bruxelles; au contraire, il s’agit de choix individuels de personnes qui souhaitent se hisser dans l’échelle sociale. “Le cas unique de Bruxelles, s’il est dû essentiellement au désir d’ascension sociale des Flamands eux-mêmes, est certes lié au milieu ambiant, mais ne peut être attribué, comme certains flamingants l’ont prétendu par la suite, à la pression officielle des autorités : c’est un mouvement qui s’est généré de lui-même”. Si les écoles primaires bruxelloises enseignent en français, c’est, aux dires de Stengers, parce que les parents le demandent¹⁵. La vision flamande d’une implacable contrainte linguistique exercée par le sommet, comme seule explication de la francisation de Bruxelles,

12 MARCO MARTINIELLO, “La question nationale belge à l’épreuve de l’immigration”, in ALAIN DIECKHOFF (dir.), *Belgique : la force de la désunion*, Bruxelles, 1996, p. 91. Dans la traduction néerlandaise de l’article, parue en premier lieu, Martiniello écrit bien : “*Historisch heeft een soort van Waals etnisch nationalisme ook bestaan*”, mais il présente la chose comme un phénomène marginal et négligeable qui a complètement disparu après la Seconde Guerre mondiale. En outre, cette concession ne se retrouve pas dans l’article publié ultérieurement en français (MARCO MARTINIELLO, “De communautaire kwestie en het migrantenvraagstuk in België”, in JAN BLOMMAERT & RAYMOND DETREZ, *op.cit.*, p. 178).

13 Je ne suggère évidemment pas que Stengers avait quelque chose à voir avec le Mouvement wallon. Cet exemple démontre seulement que la dichotomie ethno-citoyenne est également typique d’un discours belgo-francophone plus large.

14 JEAN STENGERS & ÉLIANE GUBIN, *Le grand siècle de la nationalité belge de 1830 à 1918. Histoire du sentiment national en Belgique des origines à 1918*, Bruxelles, 2002, p. 66-67.

15 *Idem*, p. 56-57.

relève, en effet, du mythe, mais l'interprétation francophone de la sacro-sainte liberté linguistique en relève tout autant. Ce n'est pas le lieu d'énumérer toutes les causes de cette francisation et de les confronter les unes aux autres, mais un historien – qu'il soit francophone ou néerlandophone – ne peut tout de même pas se contenter d'une cause unique pour expliquer un phénomène social aussi complexe. On ne peut exclure, a priori, ni la pression sociale ni la violence symbolique, en particulier dans un environnement comme celui de Bruxelles au 19^e siècle, où le pouvoir est partagé de façon aussi inégale.

La dichotomie ethno-citoyenne relève donc d'une certaine tradition dans la recherche belge qu'elle soit menée par des historiens, des politologues ou des sociologues; l'*Encyclopédie du Mouvement wallon* (2000-2001) (*EMW*), parue récemment, s'y inscrit. La lutte d'une Wallonie progressiste et démocratique, avec pour arrière-plan une Flandre conservatrice et réductrice des libertés, constitue un fil rouge dans cet ouvrage. L'*EMW* est donc un cas unique pour examiner "l'introuvable opposition" (aux dires de Dieckhoff) entre les nationalismes ethnique et citoyen. Avant d'aborder l'analyse de l'*EMW*, je présenterai quelques réflexions théoriques à ce sujet. En effet, l'absence de cadre théorique a permis la survie de la dichotomie ethno-citoyenne et a créé l'idée incontestée d'un Mouvement flamand ethnique et d'un Mouvement wallon citoyen.

II. Quelques réflexions théoriques

La distinction entre nations/nationalismes politico-citoyens et ethno-linguistiques obtient un respectable pedigree scientifique qui remonte, d'après la majorité des observateurs, aux Lumières et au romantisme. Des philosophes, tels Jean-Jacques Rousseau et John Stuart Mill, sont tenus pour les pionniers du concept de la nation citoyenne, tandis que Herder et Fichte apparaissent comme les théoriciens de la nation ethnique. Alain Dieckhoff signale cependant que cette dichotomie ne trouve son origine que tard dans le 19^e siècle, au cours du conflit franco-allemand pour la possession de l'Alsace-Lorraine, dans les années 1870. Les historiens allemands, notamment Théodore Mommsen et David-Frederik Strauss, justifient l'annexion de la région frontalière par des arguments historiques et culturels (les habitants de l'Alsace-Lorraine participent de la culture allemande depuis toujours); selon leurs pendants français, Ernest Renan et Fustel de Coulanges, les Alsaciens ont la volonté politique d'appartenir à la France¹⁶. Le politologue américain d'origine allemande, Hans Kohn, a élevé cette division binaire ethno-citoyenne au rang d'orthodoxie en 1944, dans l'ouvrage classique *The idea of nationalism*. Il distingue les formes 'occidentales', rationnelles et volontaristes du nationalisme et celles 'orientales', organiques et déterministes. Des auteurs contemporains influents comme Eric Hobsbawm ont emprunté des éléments essentiels à l'analyse de Kohn¹⁷.

16 ALAIN DIECKHOFF, "La déconstruction...", p. 44.

17 ANTHONY D. SMITH, *Nationalism and modernism. A critical survey of recent theories of nations and nationalism*, Londres, 1998, p. 121-122.

La dichotomie entre nations ethniques et citoyennes possède de fortes dimensions normatives. Jan Penrose, géographe à l'université d'Édimbourg, a énuméré les caractéristiques associées à chacun de ces types¹⁸. Je les traiterai en détail car leur pertinence dans le débat communautaire en Belgique est évident : ces caractéristiques se lisent comme une description valant tantôt pour le Mouvement wallon (MW), tantôt pour le Mouvement flamand (MF). Les nations citoyennes sont des associations volontaires, politiques, ouvertes aux étrangers puisqu'elles se fondent sur des liens de citoyenneté et sur le volontarisme (un choix démocratique libre se fait pour la nation à laquelle on 'veut' appartenir). Les nations ethniques, par contre, sont des communautés naturelles basées sur l'origine, la culture et/ou la langue commune; elles se méfient des 'étrangers'. De cette distinction découlent cinq autres couples de propriétés. Les nations citoyennes sont systématiquement liées aux notions d'intégration, de rationalité/Lumières, de modernité, de progressivité, mais aussi à celle d'artificialité (contrairement aux nations ethniques, les nations citoyennes seraient des constructions modernes de l'esprit, érigées par des élites). Les nations ethniques sont, elles, confrontées à l'exclusion, l'irrationalité/romantisme, l'ancien régime, le conservatisme, l'authenticité (contrairement aux nations citoyennes, elles seraient issues 'naturellement' du peuple depuis des siècles, voire des millénaires). Au moins, deux autres couples de notions peuvent encore y être ajoutées. Les nations citoyennes sont également associées au subjectivisme (il s'agit du sentiment d'appartenance) et à la défense des droits de l'individu (droit du citoyen/droits de l'homme). Les nations ethniques, par contre, sont déterministes par l'importance qu'elles attachent aux propriétés objectives de la nation (l'appartenance indéfectible à la nation dépend de la naissance et des caractères objectifs qui y sont liés, à savoir la langue et le sang). Elles donnent la priorité au droit du sol ou au droit du sang (les droits de l'individu doivent céder le pas aux droits collectifs et à ceux qui se fondent sur la naissance).

Dans la réalité, ces caractères propres à la nation ne se combinent pas logiquement; ils ne s'excluent pas non plus. Il vaut donc mieux parler d'un modèle théorique de nation ethnique, d'une part, et d'un modèle théorique de nation citoyenne, d'autre part. Les nations réelles viennent s'inscrire entre ces deux pôles. La proportion exacte des éléments ethniques et citoyens, que recèlent les nations existantes, détermine leurs différences.

III. L'Encyclopédie du Mouvement wallon (EMW)

Les trois volumes de l'EMW, parus entre 2000 et 2001, sont publiés sous la direction de trois historiens, Philippe Destatte (directeur de l'Institut Jules-Destrée), Paul Delforge

¹⁸ JAN PENROSE, "Ethnic and civic nations : Precarious illusions of difference", in *Papers presented at the International conference 'National identities and national movements in European history'*, Louvain/Gand, 15-16.3.2002, p. 28-29.

(directeur ff. du Centre d'Histoire de la Wallonie et du Mouvement wallon, fondé en 1986 par le même Institut et conseiller à l'Institut) et Micheline Libon (professeur émérite de l'UCL et vice-présidente du bureau de l'Institut)¹⁹. L'initiative de la publication revient à l'Institut Jules-Destrée, principal centre de recherche du MW. L'encadrement scientifique émane des universités francophones de Belgique et l'appui financier provient de la Région wallonne, de la Communauté française et des autorités nationales. L'*Encyclopédie* de quelque mille huit cents pages comprend environ 6.000 notices allant de Abraham, Joseph à Zumkir, André. Toutes les personnes, associations et périodiques auxquels un article est consacré ont, d'une manière ou d'une autre, contribué, entre 1880 et 1980, à "l'affirmation politique de la Wallonie, de manière tangible, de près ou de loin". Paul Delforge décrit ainsi le critère de sélection permettant de figurer dans l'*Encyclopédie*²⁰. Une soixantaine de collaborateurs y ont travaillé. Les auteurs sont non seulement des historiens, mais également des journalistes et des militants. Puisque Paul Delforge, dans son introduction méthodologique, les décrit tous comme "des collaborateurs scientifiques" et des "chercheurs [...] issus de toutes les universités" et que les notices sont jugées par le comité scientifique²¹, il est légitime de soumettre toutes les contributions aux mêmes règles de la critique historique. À la base d'environ 1.730 articles, Delforge est le plus productif d'entre les auteurs. Également co-signataire de 138 notices, il intervient donc pratiquement dans un tiers des entrées.

Le profil de l'*EMW* est ambigu : d'une part, c'est un ouvrage de référence scientifique, d'autre part, les idées actuelles du MW y sont développées. En effet, l'Institut Destrée est fier de se présenter comme "le lieu de formation des cadres du mouvement wallon"²². Le ministre-président du gouvernement wallon, Jean-Claude Van Cauwenberghe, a résumé la chose lors de la présentation du deuxième volume, en affirmant que l'*EMW* ne doit pas seulement encourager la recherche scientifique, mais aussi stimuler "la prise de conscience wallonne"²³. Des raisons similaires ont évidemment joué lors de la subsidiation par les autorités flamandes de la *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse Beweging*, parue en 1998. L'*EMW* s'intègre dans la politique identitaire initiée, en 1994, par Robert Collignon, alors ministre-président wallon. Il crée à l'époque, "une cellule chargée de la promotion et de la défense de l'identité wallonne" afin "d'institutionnaliser le débat identitaire"²⁴.

19 En 2003, un CD-Rom complète l'*EMW* imprimée, apportant une dimension nouvelle avec notamment plusieurs témoignages oraux.

20 PAUL DELFORGE, "Encyclopédie du mouvement wallon. Définitions et méthodologie", in *EMW*, t. 1, p. 11.

21 *Idem*, p. 14.

22 PHILIPPE DESTATTE, "Institut Jules Destrée", in *EMW*, t. 2, p. 854.

23 JEAN-CLAUDE VAN CAUWENBERGHE, *Discours prononcé à l'occasion de la présentation du deuxième volume (F à N) de l'Encyclopédie du Mouvement wallon*, Namur, 9.1.2001. Les allocutions de Van Cauwenberghe en tant que ministre-président wallon se trouvent sur le site web : <http://vancau.wallonie.be>.

24 ROBERT COLLIGNON, "Préface", in PATRICK DUPUIS & JEAN-EMILE HUMBLET, *Un siècle de mouvement wallon (1890-1997)*, Gerpinnes, 1998, p. i.

Vingt-neuvième Année — 5 francs

N° 2 — 15 février 1968

Wallonie Libre

MENSUEL DE COMBAT WALLON



- Première page de *Wallonie libre* au temps de la flamandisation de l'Université de Louvain, 15.2.1968. Le Mouvement wallon se projette comme le défenseur de la liberté contre la Flandre agressive. (EMW, t. 3, p. 1617)

Il n’y a, en soi, rien à reprocher à une historiographie engagée, mais l’opposition exagérée entre la Wallonie citoyenne, éprise de liberté, et la Flandre ethnique qu’évoque l’*EMW* soulève des questions.

La suite de cet article comporte deux parties : 1) une analyse de la représentation du passé communautaire dans l’*EMW*, 2) une critique de l’historiographie du MW, notamment le fait qu’elle ait négligé les éléments ethniques dans la pensée wallingante, une négligence dont l’*EMW* est représentative. Il n’entre donc pas dans mes intentions de situer la démarche de l’*Encyclopédie* par rapport à l’historiographie du MW en général, mais bien par rapport à la dichotomie ethno-citoyenne.

IV. La Wallonie démocratique et la Flandre intolérante dans l’EMW. Une opposition exagérée

Walen buiten et Fourons wallons

“La définition d’une identité citoyenne distincte d’une identité nationale” est, d’après Paul Delforge, “une des affirmations principales du Mouvement wallon”²⁵. La liberté, la démocratie et l’anti-nationalisme se placent au centre de la représentation de soi du MW²⁶. Les wallingants situent le nationalisme exclusiviste et ethnique, dont découle la xénophobie, en Flandre. De la description des différents épisodes de la lutte linguistique, il ressort à quel point l’image d’une Wallonie tolérante et celle d’une Flandre intolérante orientent le discours de l’*EMW*. Ainsi, nous retrouvons la notice concernant la néerlandisation de l’université de Louvain à la lettre W, sous l’article ‘Walen buiten’. L’auteur, Christian Laporte, évoque la hantise de l’épuration ethnique. Il parle de “l’intense lobbying de mouvements flamands en faveur d’une ville de Louvain épurée de cette population francophone”. Que les choses puissent être interprétées de manière plus nuancée a déjà été démontré en 1999 par l’historien de l’UCL, Luc Courtois²⁷.

L’entrée ‘Fourons’, rédigée par Pierre Verjans, décrit les francophones fouronnais comme les champions du bilinguisme : “Les ‘francophones’ de Fouron ont toujours demandé que le public en contact avec l’administration puisse choisir la langue qu’il utilise; ce trait est toujours resté une demande essentielle des ‘francophones’ fouronnais [...] Une position aussi tolérante permet en effet à un habitant *se sentant Flamand* de voter pour un représentant de la liste [francophone] demandant le bilinguisme, tandis que l’inverse n’est pas vrai, les militants ethniques flamands de Fouron exigeant l’unilinguisme néerlandais pur et simple”²⁸.

25 PAUL DELFORGE, “Immigration et mouvement wallon après 1914”, in *EMW*, t. 2, p. 839.

26 Voir MAARTEN VAN GINDERACHTER, “Zelfportret, gevleid natuurlijk. Over het zelfbeeld van de Waalse beweging”, in *Ons Erfdeel*, 6.2003 (46^e année) n° 3, p. 355-371.

27 LUC COURTOIS, “Louvain-la-Neuve : du ‘Walen buiten’ à l’affirmation wallonne”, in LUC COURTOIS & JEAN PIROTTE (dir.), *Entre toponymie et utopie : les lieux de la mémoire wallonne*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 265-283.

28 PIERRE VERJANS, “Fourons”, in *EMW*, t. 2, p. 663 (accentuation italique dans le texte original).

Le contraste entre les francophones tolérants et les Flamands ethniques se marque clairement. Verjans fait cependant abstraction du rejet assez général du bilinguisme par les wallingants. Les congrès nationaux wallons d'après la Seconde Guerre mondiale insistent sur l'unilinguisme et l'intégrité de la Wallonie²⁹; l'exhortation de l'Association wallonne de la Woluwe à ses partisans lors du recensement linguistique de 1947 en dit long : c'est la tâche de tous les francophones d'"aider leurs concitoyens patoisants flamands à répondre comme il convient, c'est-à-dire : oui à la question n° 1 (Parlez-vous le français ?), même s'ils ne connaissent que les rudiments du français"³⁰. Mais même dans la région des Fourons, les francophones s'opposent au moins depuis les années trente du 20^e siècle à l'introduction de toute forme de bilinguisme. Des notables francophones refusent d'appliquer les dispositions concernant le bilinguisme inscrites dans la loi de 1932 sur l'usage de la langue administrative. Ils se fondent sur le caractère douteux du recensement linguistique de 1930³¹. Quatre communes fouronnaises (Mouland/Moelingen, Remersdaal, Teuven et Fouron-Saint-Pierre/Sint-Pieters-Voeren) organisent, après 1932, des pétitions ou des manifestations contre les dispositions sur le bilinguisme dans les lois linguistiques de 1932³². Le Comité de défense des libertés de Welkenraedt (institué au début des années 1960), qui compte de nombreux Fouronnais, inscrit comme point central de son programme : pas de facilités aux germanophones et aux néerlandophones³³. Suite à la fixation de la frontière linguistique en 1962, une opposition à cette forme de bilinguisme se manifeste d'ailleurs dans toutes les communes francophones à facilités pour les néerlandophones – la remarque vaut aussi pour les communes flamandes à facilités³⁴.

La résistance wallonne

La résistance pendant la Seconde Guerre mondiale constitue, indéniablement, le cliché le plus notable de la représentation de soi du MW, épris de liberté et de démocratie. Le passé de résistance du MW est, en effet, impressionnant : des wallingants sont à l'origine (avec d'autres) d'organisations comme Wallonie libre clandestine, Sambre-et-Meuse, le Groupe W et le Front wallon pour la libération du pays. Toutefois, le MW a tendance à revendiquer la paternité de tous les groupes de résistance qui ont été actifs sur le territoire wallon. Ceci vaut même, selon Chantal Kesteloot, pour la Région wallonne actuelle qui s'approprie les engagements de la Résistance, même si ceux-ci ont été contractés par des

29 Voir par exemple les congrès de 1945, 1948, 1949, 1959 (DAVY VAN ASSCHE, *Les congrès national wallon : een persstudie*, Gand, mém. lic. en histoire, UGent, 2003), p. 59, 94, 104, 124.

30 CHANTAL KESTELOOT, "Association wallonne de la Woluwe, Auderghem", in *EMW*, t. 1, p. 81.

31 Id., "Voeren", in *NEVB*, t. 3 : R-Z, p. 3.522.

32 PAUL DELFORGE, "Enghien", in *EMW*, t. 1, p. 559.

33 JEAN-FRANÇOIS POTELLE, "Comité de défense des libertés", in *EMW*, t. 1, p. 307.

34 Voir par ex. Flobecq/Vloesberg (PAUL DELFORGE, "Flobecq", in *EMW*, t. 2, p. 643) et Comines/Komen (JEAN-MARIE DUVOSQUEL, "Ligue Wallonne de Comines", in *EMW*, t. 2, p. 1.008-1.009 et ARNAUD PIROTTE, "Vrai Canton (Le) (1974-)", in *EMW*, t. 3, p. 1.609).

patriotes belges³⁵. Les chercheurs – même flamands³⁶ – sont d'accord sur le fait que l'épicentre de la résistance se situe chez les francophones, mais dans l'article *Résistance*, Paul Delforge présente une opposition trop contrastée entre la Flandre et la Wallonie. Il commence par une remarque de José Gotovitch faite en 1976 qui relativise les choses : “La Résistance ne fut pas un phénomène spécifiquement wallon, ni la collaboration exclusivement flamande. Ces deux clichés sont également faux”³⁷. Toutefois, les paroles de Gotovitch perdent beaucoup de leur sens à la vue du reste de l'article, en particulier à cause de la carte qui accompagne la notice. Elle porte la légende : “actes de sabotages commis entre le 1^{er} janvier 1943 et le 3 septembre 1944, d'après les procès-verbaux de la gendarmerie belge”³⁸.

Cette carte constitue un argument visuel très puissant en faveur de la thèse ‘Wallonie = résistance; Flandre = accommodation/collaboration’, d'autant que Delforge ne s'y réfère pas dans le reste de l'article. L'auteur affirme lui-même qu'elle provient du cahier pédagogique *La Wallonie, toutes les cartes en mains*, destiné aux enseignants. Les autorités wallonnes en demandent la confection en 1998 à l'Institut Jules-Destrée afin de remédier au déficit wallon dans l'enseignement. Dans ce cahier, la légende de la carte est la suivante : “Différences de sensibilité”; on y lit qu’“elle montre aussi de profondes divergences régionales d'attitude à l'égard de l'Occupant”³⁹. La suggestion que les Flamands ont plus de sympathie à l'égard de l'Allemagne nazie que les Wallons ne découle pas automatiquement de cette carte, contrairement aux apparences. Des questions se posent : par exemple, celle du pourcentage conservé des procès-verbaux originaux établis par la gendarmerie. Des archives ont-elles été détruites au moment de l'effondrement de l'Allemagne nazie afin d'effacer les traces de collaboration ? Un nombre déficitaire de documents conservés peut-il défigurer les résultats de l'enquête ? Les archives de la gendarmerie ont-elles, par exemple, été traitées avec plus de soin dans les arrondissements wallons ? Comment le sabotage se définit-il ? Comment qualifie-t-on l'incendie volontaire des moissons, la mutilation des vaches (par ablation du pis), dont les fermiers sont victimes dans certaines régions, parce qu'ils sont taxés de collaborateurs suite à leur implication (supposée ou non) dans le marché noir ? Où se trouve la limite

35 CHANTAL KESTELOOT, “Waalse Beweging”, in *NEVB*, t. 3, p. 3651.

36 Voir par exemple ETIENNE VERHOEYEN & NICO WOUTERS, “Verzet (Tweede Wereldoorlog)”, in *NEVB*, t. 3, p. 3.292-3.293.

37 Gotovitch cité par PAUL DELFORGE, “Résistance”, in *EMW*, t. 3, p. 1.400.

38 Si mes vérifications sont exactes, la carte est publiée pour la première fois en 1994, dans *Le vent de la liberté*, catalogue édité par l'Institut Destrée dans le cadre d'une exposition organisée à Welkenraedt à l'occasion du 50^e anniversaire de la Libération. Ici, elle semble se fonder “sur la seule base des procès-verbaux allemands” (*Le vent de la liberté*, p. 118, accentuation personnelle du texte). Il n'est donc pas établi clairement s'il s'agit d'archives émanant de la gendarmerie belge ou d'une institution allemande.

39 PAUL DELFORGE, “24. Différences de sensibilité”, in *Id.*, *La Wallonie, toutes les cartes en mains. Cahier pédagogique. Dossier réalisé à l'initiative du Gouvernement wallon*, Namur, 1998, à consulter sur le site web du gouvernement wallon : <http://mrw.wallonie.be/sg/dsg/dircom/walcartes/pages/win.htm>.

entre le sabotage permis et les actions purement criminelles interprétées comme des actes de résistance à cause du contexte de l'occupation ? Les différences pointées sur la carte ne peuvent-elles être le reflet d'une politique d'occupation distincte en Flandre et en Wallonie – là où les nazis interviennent avec plus de violence, la réaction de la Résistance serait d'autant plus vive ? En bref, l'insertion de cette carte dans l'*EMW*, sans mention d'un cadre référentiel, pose plus de questions qu'elle n'en résout.

La collaboration wallonne

L'*EMW* considère la liberté et la démocratie comme le fil rouge de l'histoire wallonne. Des individus ou des groupes qui ne se conforment pas à ces valeurs démocratiques posent problème, puisque le MW se dit représenter toute la Wallonie. La collaboration constitue donc un thème délicat. Au sujet de l'activisme wallon pendant la Première Guerre mondiale, Jean-Pierre Delhaye produit une communication pondérée⁴⁰. Dans les articles consacrés à la Seconde Guerre mondiale, par contre, il n'y a de trace ni de Rex, ni de Léon Degrelle. L'entrée "Collaboration et mouvement wallon pendant la Seconde guerre mondiale" de Paul Delforge ne couvre qu'une colonne et débute comme suit : "L'attitude du Mouvement wallon durant la Seconde Guerre mondiale ne souffre pas d'ambiguïtés". Delforge écrit plus loin : "Les représentants du mouvement wallon d'avant-guerre rejettent systématiquement toute forme de collaboration avec le *Reich*. Les rares militants wallons d'avant-guerre qui se compromettent avec l'ennemi sont à la fois grugés par celui-ci et dénoncés par ceux-là"⁴¹. La moitié de l'article porte sur une explication terminologique concernant la question de savoir quels organismes collaborateurs font partie du MW. Delforge prend deux critères en compte : 1) leurs membres doivent être actifs dans le MW avant la guerre ; 2) leur but ultime doit toujours viser l'émancipation politique de la Wallonie. Toute une série d'organisations de collaboration sont ainsi exclues : le Cercle wallon, la Légion Wallonie, la Maison wallonne, le Mouvement national populaire wallon, les Amis du Grand *Reich* allemand et le Mouvement socialiste wallon. Delforge ne reconnaît que trois associations de collaboration "vraiment wallingantes" (qui disposent donc d'une entrée propre dans l'*Encyclopédie*) : le Comité national wallon, le Mouvement nationaliste wallon et la Communauté culturelle wallonne. Rex ou Degrelle ne sont même pas cités – Delforge ne dit par exemple pas que la Légion Wallonie, pourtant mentionnée, est une organisation rexiste – et l'*EMW* ne leur consacre pas de notice. La raison en est indéniablement que les auteurs ne les englobent pas dans le MW. Delforge écrit par exemple ailleurs : "L'hostilité générale du Mouvement wallon à l'égard du VNV, de Rex et de Léon Degrelle en particulier est connue"⁴².

40 JEAN-PIERRE DELHAYE, "Activisme", in *EMW*, t. 1, p. 25.

41 PAUL DELFORGE, "Collaboration et mouvement wallon pendant la seconde guerre mondiale", in *EMW*, t. 1, p. 285-286.

42 PAUL DELFORGE, "Immigration et mouvement wallon après 1914", in *EMW*, t. 1, p. 11.

Trois arguments peuvent, toutefois, être opposés à cette décision. Tout d’abord, Delforge n’est pas conséquent dans l’application de ses critères. Dans la partie méthodologique de l’introduction de l’*Encyclopédie*, qui énonce les conditions d’insertion, il n’est, en effet, pas question de la durée de l’engagement dans le MW. Nous lisons : font partie du MW “tous ceux qui ont participé à l’affirmation politique de la Wallonie, de manière tangible, de près ou de loin, dans une organisation ou à titre individuel, par leurs discours, leurs écrits, leurs engagements ou leurs fonctions”⁴³. Il n’est inscrit nulle part que ces individus doivent être actifs dans le mouvement au moins durant quelques années. Cela n’entre d’ailleurs pas en ligne de compte lors de la composition de l’*Encyclopédie* : nous en voulons pour preuve la longue liste de militants obscurs – dont le prénom est parfois ignoré – qui ont droit à une notice pour un unique fait d’armes⁴⁴.

Ensuite, plusieurs organisations qui n’appartiennent pas au MW (du moins selon le critère d’insertion principal) se sont vu attribuer une notice. L’*Encyclopédie* livre entre autres un article sur *L’Anti-Flamingant* (1911-1913), revue francophile belgo-nationaliste, sur *L’éveil* (1967-1968), périodique du FDF bruxellois, et sur le journal *4 millions 4* (1974-1981), qui défend les intérêts de tous les francophones en Belgique. En d’autres termes, les limites strictes que s’impose le MW n’obligent pas nécessairement à conduire à l’absence de certains épisodes de l’histoire wallonne et belge. Pourquoi la revue du FDF est-elle reprise et non Rex⁴⁵ ?

Enfin, même si les critères définis par Delforge dans son article sur la collaboration sont appliqués, nous pouvons conclure que Degrelle et Rex devraient avoir leur place dans l’*Encyclopédie*. Degrelle est, en 1927-1928, secrétaire de rédaction de la revue estudiantine francophone de Louvain *L’Avant-Garde* : l’*Encyclopédie* consacre deux pages à cette dernière⁴⁶. Soit la revue n’appartient pas au MW et ne peut être reprise, soit elle est bien wallingante et Degrelle mérite un article puisqu’il a travaillé dans le MW pendant un an au moins. En outre, avant et après 1940 des partisans notoires du MW sont affiliés à Rex ou à d’autres cercles de collaborateurs et vice versa⁴⁷. Chantal Kesteloot est la

43 ID., “Encyclopédie du mouvement wallon. Définitions et méthodologie”, in *EMW*, t. 1, p. 11.

44 Exemples : “DAMS G. Melle. Secrétaire de la section Watermael-Boitsfort de Wallonie libre (1945)”; “LEGRAND, Membre de la Fanfare wallonne, il est membre du Comité permanent du Congrès wallon en 1890”; “ROBAYE. Trésorier de la section Cheminots de l’Association wallonne du personnel des Services publics”.

45 Le FDF lui-même n’est pas repris dans l’*EMW*.

46 MICHELINE LIBON, “Avant-garde (L) (1901-1931)”, in *EMW*, t. 1, p. 100-101.

47 Seul un lecteur attentif ayant le temps de décortiquer l’*EMW* et de ne pas s’arrêter à l’article traitant précisément de la collaboration est à même d’apprendre par exemple que Paul Collet, membre de l’Assemblée wallonne depuis 1921 et Joseph Mignolet, un écrivain patoisant wallon connu, ont été parlementaires rexistes dès 1936 (PAUL DELFORGE, “Collet Paul”, in *EMW*, t. 1, p. 293-294; ID., “Mignolet Joseph”, in *EMW*, t. 2, p. 1.104-1.105). Paul Fourmarier (1877-1970), un des membres fondateurs de la Société historique pour la défense et l’illustration de la Wallonie, organisme précédant l’Institut Jules-Destrée, accède à la présidence du Conseil culturel wallon, institution créée par les Allemands (PAUL DELFORGE, “Fourmarier

seule à signaler dans l'*EMW* que l'Assemblée wallonne n'a pas de difficultés à l'égard du caractère anti-démocratique de Rex⁴⁸. L'*EMW* aurait pu se demander ce que signifie ce rapport entre Rex et certains wallingants.

V. Les courants ethniques dans le Mouvement wallon

Dans ce qui suit, je voudrais attirer l'attention sur des éléments 'ethniques' dans la construction de la nation du MW afin de nuancer l'image citoyenne qu'il projette de lui-même et l'appui au moins tacite que lui réserve l'historiographie du MW en général. Mes observations sont basées sur des citations de plusieurs acteurs du MW puisées dans la littérature secondaire (surtout l'*EMW*); elles se fondent également sur des sources primaires, telles les *Annales parlementaires*⁴⁹. L'ampleur du corpus des 'citations ethniques' que j'ai trouvées⁵⁰ relativise l'interprétation dominante (implicite ou explicite) de la citoyenneté comme une constante (indépendante de tout contexte) dans l'histoire wallonne. La force de cette interprétation est prouvée par le fait que nombre d'auteurs citent des paroles ethniques d'acteurs historiques sans s'y arrêter et sans modifier leur image du MW comme exclusivement citoyenne. Toutefois, des recherches complémentaires seront nécessaires pour déterminer quel est le rapport exact entre les éléments ethniques et citoyens dans le MW, et pour comparer le résultat obtenu avec celui acquis pour le MF. Ces deux questions vont bien au-delà de cet article : ce dernier n'a d'autre but que de signaler l'existence de courants ethniques dans le MW, démarche négligée par l'historiographie. Puisque la littérature fait largement état des éléments citoyens (comme l'engagement syndical), je n'insisterai pas sur cet aspect.

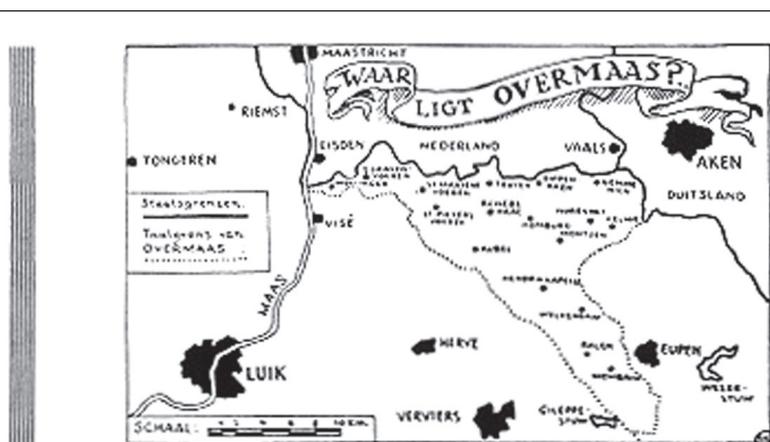
Bien que beaucoup de wallingants qualifient actuellement les valeurs démocratiques et le libre choix de principes structurels fondant l'unité de l'histoire wallonne, nombre d'entre eux se sont mis à la recherche des caractéristiques ethniques et objectives du peuple wallon. Il est en effet frappant de constater que plusieurs d'entre eux s'inspirent de critères ethniques dès qu'ils traitent spontanément, sans réflexion délibérée, de la nation wallonne. L'usage sans complexe des termes 'ethnique' et 'dénationalisation' en est un indice. Joseph-Maurice Remouchamps (1877-1939), successeur de Jules Destrée

Paul", in *EMW*, t. 2, p. 661). Les gouverneurs rexistes du Hainaut et de Liège siègent, au cours de la Seconde Guerre mondiale, dans le comité d'honneur de la Communauté culturelle wallonne, une institution wallingante de collaboration (ALAIN COLIGNON, "Communauté culturelle wallonne", in *EMW*, t. 1, p. 319).

48 CHANTAL KESTELOOT, "Putanier Henri", in *EMW*, t. 3, p. 1.311-1.312. La thèse de doctorat de Kesteloot contient plusieurs exemples d'individus et d'associations wallingants de Bruxelles qui s'accommoderaient de Rex avant la guerre (CHANTAL KESTELOOT, *L'obstacle. Entre fédéralisme et liberté linguistique : le mouvement wallon et Bruxelles (1912-1965)*, Bruxelles, thèse de doctorat en histoire, ULB, 2001, p. 311, 314-315, 335-336).

49 Pour éviter toute équivoque entre les arguments scientifiques de la littérature secondaire et les citations de sources primaires, 'Cité par' signale des citations de sources primaires contemporaines puisées dans la littérature secondaire.

50 Voir MAARTEN VAN GINDERACHTER, *Het kraaien van de haan. Natie en nationalisme in Wallonië sinds 1880* (à paraître chez Academia Press à Gand dans la série 'Jan Dhondt Cahiers').



Uitgave van Bond der Vlamingen van Oost-België
rue du Canal 75. Verviers.

Prijs : 1 F

Habitants des Fourons et de la région de Welkenraedt,

vous qui êtes d'expression française, rappelez-vous que l'expansionnisme flamand n'a pas renoncé à ses objectifs dans l'Est du pays.

Même les quelques garanties, péniblement acquises lors du vote des lois Gilson, ne sont pas respectées. Les écoles d'expression française sont fermées ou ne sont plus subsidiées et les facilités linguistiques légales en matière administrative sont ignorées.

Souvenez-vous que, le 11 octobre prochain, lors des élections communales, vous choisirez les hommes qui auront à défendre vos droits, votre liberté d'expression et l'avenir de vos enfants.

Editeur responsable : L. de Séclillon

Association régionale pour la Défense des Libertés dans les Fourons, Tauxem 15

Fauille électorale

- Tract électoral wallingant de 1964 contre le transfert des Fourons au Limbourg. (EMW, t. 2, p. 666)

à la tête de l'Assemblée wallonne, considère la frontière linguistique comme "une frontière ethnographique" entre deux races distinctes⁵¹. Le folkloriste Roger Pinon (° 1920), membre notoire de plusieurs associations wallingantes, déclare au Congrès national wallon de 1957 à Charleroi : "il y a une ethnie wallonne, fondée sur des éléments linguistiques, culturels et moraux. Le peuple wallon comme tous les autres peuples, doit pouvoir vivre dans le respect de ses caractères"⁵². Le mot 'ethnique' est aujourd'hui tombé en désuétude, mais le concept de 'dénationalisation' est toujours en vogue. Ce terme 'ethnique' sous-entend que chacun possède en lui 'un fond national' immuable. Celui-ci peut 's'oublier' en certaines circonstances, mais il est clair qu'il ne dépend ni d'un libre choix ni d'une décision volontariste. L'homme de théâtre André-Robert Émile (1902-1975), membre du Comité permanent du Congrès national wallon entre 1947 et 1971, est alors convaincu du fait que Radio-Wallonie requiert nécessairement des "administrateurs vraiment wallons : nous entendons par là que soient désignés des Liégeois, des Hennuyers, des Namurois, des Luxembourgeois, des Brabançons, pris dans les provinces de Liège, Namur, Hainaut, Luxembourg et Brabant wallon. Des Wallons pensant wallon, vivant wallon, aimant wallon et non pas des Wallons installés depuis 20 ans dans la capitale, *dénationalisés* [...]"⁵³.

Un bon Wallon doit donc avoir un rapport direct avec sa terre natale. Des Hennuyers installés à Bruxelles récusent leur qualité de Wallon. L'influent pamphlétaire Charles-François Becquet, dont la pensée est pénétrée de l'opposition ethnique entre Germains et populations de souche romane, accuse en 1981 le quotidien bruxellois *Le Soir* "de poursuivre sournoisement la *dénationalisation* des Wallons en les persuadant de se dire *francophones*"⁵⁴.

Le terme 'dénationalisation' apparaît fréquemment dans les débats autour de l'origine d'artistes; cette polémique débute dès la fin du 19^e siècle et connaît un premier sommet dans la *Lettre au Roi* rédigée en 1912 par Jules Destrée. L'auteur se plaint du fait que les Flamands s'accaparent des artistes wallons tel Rogier de la Pasture/Rogier van der Weyden. La revue *Wallonie libre* titre en 1965 "le travail de dénationalisation entrepris autour du peintre tournaisien Roger de le [*sic*] Pasture"⁵⁵. Récemment – en 1995 –, le socialiste Jean-Maurice Dehousse, alors ministre de la Politique scientifique au gouvernement fédéral, refuse de prêter des peintures conservées au Musée de l'Art wallon de Liège pour une exposition sur les peintres des Pays-Bas espagnols. Le ministre s'oppose à la présentation au monde d'artistes 'wallons' dans une exposition dénommée

51 Cité par CORINNE GODEFROID, "Race wallonne et mouvement wallon", in *EMW*, t. 3, p. 1.326.

52 Cité par PAUL DELFORGE, "Pinon Roger", in *EMW*, t. 3, p. 1.273.

53 Cité par PAUL DELFORGE, "André-Robert Émile", in *EMW*, t. 1, p. 54 (accentuation personnelle). L'auteur n'a pas daté la citation.

54 Cité par PAUL DELFORGE, "Becquet Charles-François", in *EMW*, t. 1, p. 137 (accentuation personnelle).

55 Cité par PAUL DELFORGE, "Art wallon et mouvement wallon", in *EMW*, t. 1, p. 65.

*Fiamminghi a Roma*⁵⁶. L'idée qu'au 16^e et 17^e siècle les artistes sont Wallons ou Flamands – dans le sens actuel des termes – relève non seulement de l'anachronisme, mais prouve aussi que les wallingants, tout comme les flamingants d'ailleurs, projettent leur identité loin dans le passé et ne se fondent pas uniquement sur des principes de citoyenneté volontariste. Ceci n'enlève rien au fait que la Communauté flamande utilisait *Fiamminghi* pour son propre projet identitaire. En effet, l'exposition en question était officiellement présentée comme "Ambassadrice culturelle de la Flandre".

Les wallingants usent depuis toujours (et aujourd'hui encore) non seulement des matériaux citoyens, mais aussi ethniques pour ériger leur nation. Je voudrais approfondir l'importance accordée dans le discours wallingant à l'intégrité territoriale, à la race, au sang, à l'origine commune et à l'expérience historique partagée.

Le facteur territorial : la terre wallonne

Les chercheurs considèrent en général le territoire comme un facteur non pertinent à l'intérieur du MW. Nous lisons par exemple dans les recherches menées par les historiens de l'UCL, Luc Courtois et Jean Pirotte : "Certes, et l'on ne peut que s'en réjouir, on n'a jamais vu poindre et se fortifier en Wallonie une mystique du sol comparable à la piété dont on entoure le *Vlaamse grond*"⁵⁷. Le conflit linguistique belge est alors souvent dénoncé comme le choc entre une conception flamande du droit du sol et une perception wallonne du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Le fétichisme du territoire, attribué aux Flamands, perçus comme luttant depuis toujours pour une Flandre unilingue épurée des allophones, constitue un préjugé tenace. Hervé Hasquin écrit en 1996 dans la troisième édition de son essai *Historiographie et politique* que, dès 1860, le MF joue résolument la carte d'"un unilinguisme absolu en Flandre et en Wallonie sans plus aucune concession au bilinguisme"⁵⁸. Des thèses analogues sont défendues par des auteurs néerlandophones, qui critiquent les courants intolérants du MF. Detrez et Blommaert, par exemple, imputent, totalement et exclusivement, la disparition de la strate culturelle supérieure francophone en Flandre à la pensée flamingante de l'homogénéité territoriale⁵⁹. Attribuer entièrement cette modification sociale à un seul facteur d'explication constitue, à nos yeux, une forme de réductionnisme historique. On passe à côté des processus sociaux et économiques accompagnant cette évolution et l'on néglige l'influence des autres communautés sur les conceptions du MF. Contrairement à ce que

56 PAUL DELFORGE, "Art wallon et mouvement wallon", in *EMW*, t. 1, p. 62.

57 LUC COURTOIS & JEAN PIROTTE, "Épilogue. Le chemin se fait en marchant", in LUC COURTOIS & JEAN PIROTTE (dir.), *op.cit.*, p. 304 (accentuation originale dans le texte).

58 HERVÉ HASQUIN, *Historiographie et politique. Essai sur l'histoire de Belgique et la Wallonie*, Bruxelles/Charleroi, 1996 (3^e édition revue et augmentée), p. 32; voir aussi PAUL DELFORGE, "Autonomie culturelle", in *EMW*, t. 1, p. 88.

59 JAN BLOMMAERT & RAYMOND DETREZ, "Inleiding", in JAN BLOMMAERT & RAYMOND DETREZ (dir.), *op.cit.*, p. 14.



- Chasseurs d'autographes auprès de Léon Degrelle, chef de Rex et figure de proue de la collaboration wallonne, dont le nom est à peine mentionné dans l'*Encyclopédie du Mouvement wallon*. (Photo CEGES)

semblent penser Detrez et Blommaert, il n'est pas question d'un soi-disant déterminisme nationaliste qui, dès le départ, aurait poussé le MF vers une Flandre unilingue.

Le concept d'un territoire homogène unilingue n'est pas une invention flamingante du 19^e siècle. À l'époque, les flamingants, dans leur immense majorité, ne se battent pas sous la bannière "1 terre – 1 langue", mais s'évertuent à la réalisation d'une Flandre complètement bilingue. Il y a vingt ans déjà, Éliane Gubin notait qu'il manquait au MF du 19^e siècle "un élément primordial pour être germe de nouveau nationalisme : l'élément 'territorial'. Au XIX^e s., la présence non contestée des Francophones en Flandre confère aux différences linguistiques un contenu exclusivement social et nullement communautaire"⁶⁰. Les choses ne changent que peu avant la Première Guerre mondiale.

⁶⁰ ÉLIANE GUBIN, "Flamingantisme et patriotisme en Belgique au XIX^e siècle", in *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 1982 (95^e année), p. 573.

L'idée d'un territoire inviolable aux limites intangibles apparaît de manière aussi précoce chez les politiciens wallons que chez les politiciens flamands⁶¹. Vers 1900, le MF exige une entière égalité linguistique entre la Flandre et la Wallonie. Il n'est pas établi que l'on vise par là, à l'époque, le bilinguisme dans toute la Belgique ou l'emploi d'une seule langue en Flandre. L'opposition de la plupart des politiciens wallons au bilinguisme a exercé une influence à ne pas sous-estimer sur le choix final de l'unilinguisme⁶². Leur crainte du néerlandais ne tient pas seulement au rejet d'un dialecte considéré par eux comme arriéré, mais est aussi inspirée par l'aversion des socialistes et des libéraux wallons pour le gouvernement catholique qui doit son hégémonie au réservoir électoral de la Flandre. Afin d'empêcher l'usage obligatoire du néerlandais et l'enracinement du cléricisme au sud de la frontière linguistique, ils présentent le territoire wallon comme homogène et unilingue face à la Flandre hétérogène et bilingue.

Progressivement, le territoire wallon devient une vérité immanente, une valeur *an sich* avec ses propres droits à respecter. Dans son essai *L'originalité wallonne* (1906), le poète Jules Sottiaux cherche dans la nature "les causes principales où les âmes ont puisé leur tempérament"; une pensée qu'il résume dans l'adage "le terroir est bien le miroir de l'âme"⁶³. L'antique lien entre le peuple et sa terre fait son entrée dans la pensée wallingante. La Ligue wallonne de Verviers célèbre en 1913 "la ferme volonté qu'ont les Vervieotois de défendre l'intégrité racique de la Wallonie, [...] cette bonne terre wallonne, avec ses libertés ancestrales, son caractère propre, ses qualités ethniques et son ambiance gauloise, qui font sa valeur et sa force"⁶⁴. Le territoire se couple ici, de manière évidente, aux qualités immanentes de la nation⁶⁵.

Après la Première Guerre mondiale, les points de vue wallingants concernant le territoire se radicalisent, suite entre autres aux exigences toujours plus nombreuses du MF et à l'apparition sur la scène politique du nationalisme flamand radical et anti-belge. L'émergence à cette époque d'un rituel de la terre wallonne n'est pas due au hasard. Depuis 1924, des militants wallons organisent à Bruxelles un hommage à la terre wallonne, cérémonie qui a lieu autour d'une urne contenant de la terre provenant des champs de bataille wallons et français de la Première Guerre mondiale⁶⁶.

61 Cela ressort entre autres d'une analyse des débats parlementaires, entre 1873 et 1963, au sujet des lois linguistiques. MAARTEN VAN GINDERACHTER, *De politieke partijen en de taalwetgeving. Een argumentatieanalyse van de Kamerdebatten (1873-1963)*, Gand, mém. lic. en histoire, UGent, 1998.

62 Voir Kesteloot : "Par son rejet de toute forme de bilinguisme, le mouvement wallon contraint lui aussi le mouvement flamand à se transformer" (CHANTAL KESTELOOT, *L'obstacle...*, p. 605).

63 Cité par ARNAUD PIROTTE, "Une identité paysagère ? Les opinions de la mouvance militante wallonne au premier quart du XXe siècle", in LUC COURTOIS & JEAN PIROTTE (dir.), *op.cit.*, p. 118.

64 Cité par JEAN-FRANÇOIS POTELE, "Ligue wallonne de Verviers", in *EMW*, t. 2, p. 1.026.

65 D'autres exemples concernant l'association peuple wallon-terroir wallon chez les wallingants dans ARNAUD PIROTTE, "Une identité paysagère...", p. 115-120.

66 PAUL DELFORGE, "Fêtes de la Wallonie", in *EMW*, t. 2, p. 629.

L'insistance sur l'inviolabilité de la terre wallonne a pour conséquence logique l'angoisse d'une atteinte à son homogénéité. Suite à la présence massive 'd'étrangers' en Wallonie peu après l'armistice, le journaliste wallingant Jean Fillée (1900-1975) considère "la constitution d'îlots étrangers en Wallonie comme un péril mortel". Il appelle les instituteurs et les prêtres "à contribuer à l'assimilation et à l'absorption rapide" de ces personnes⁶⁷. Lors des débats sur les lois linguistiques, dans l'Entre-deux-guerres, les membres wallingants de la Chambre ne laissent subsister aucun doute sur le fait que des facilités en faveur des immigrants flamands seraient inadmissibles. Le libéral François Bovesse (1890-1944), ne tolère pas des "foyers de pénétration, des foyers de résistance contre *la culture de la région*. Nous avons lutté contre la formation de ce que [...] nous avons nommé les îlots"⁶⁸. Il n'est pas question de discuter de l'homogénéité linguistique en Wallonie; selon Jules Destrée, elle doit être "scrupuleusement" respectée⁶⁹. Le chef de file libéral wallingant, Émile Jennissen (1882-1949), affirme, pour sa part, que la Wallonie exige "le respect de son unilinguisme séculaire"⁷⁰. S'il existe déjà des minorités linguistiques en Wallonie, elles ne sont pas comparables aux francophones flamands, déclare, en 1930, le socialiste Jules Mathieu (1887-1943) : "Il y a des émigrés épisodiques, sans traditions, en Wallonie; nos amis flamands admettent que nous les *assimilions*"⁷¹. Le 'droit du sol' l'emporte clairement sur le 'droit du citoyen'.

L'introduction du bilinguisme dans les services centraux de l'administration de l'État et la diffusion du néerlandais en Wallonie sont associés aux plans de conquête flamingants et décrits en termes d'"impérialisme flamand"⁷² et d'"emprise germanique"⁷³. René Branquart (1871-1936), socialiste et membre de l'Assemblée wallonne, va le plus loin. Il exècre les dispositions bilingues de la loi linguistique de 1921, car "une invasion de rats flamingants menace nos bureaux"⁷⁴.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'idée de l'inviolabilité du territoire wallon semble aller de soi, ce qui explique les problèmes autour de l'affaire des Fourons. La lutte pour les Fourons est révélatrice d'un conflit entre deux idéologies qui partent du principe d'un territoire homogène unilingue plutôt que d'un heurt entre liberté et contrainte linguistique. L'intervention du ministre-président wallon, Jean-Claude Van Cauwen-

67 Cité par Id., "Fillée Jean", in *EMW*, t. 2, p. 634.

68 Bovesse *APC*, 2.6.1932, p. 1872 (accentuation personnelle).

69 Destrée *APC*, 12.2.1930, p. 530.

70 Jennissen *APC*, 20.1.1932, p. 492.

71 Mathieu *APC*, 13.2.1930, p. 1930, p. 552 (accentuation personnelle); voir également Destrée *APC*, 5.3.1930, p. 764.

72 Le socialiste Léon Troclet (1872-1946) *APC*, 28.7.1921, p. 2381; voir également Destrée *APC*, 27.2.1930, p. 763 et Bovesse *APC*, 1929-1930, 20.2.130, p. 671.

73 Formule tirée des textes du septième congrès de la *Ligue d'Action wallonne de Liège* tenu en 1930, citée par SOPHIE JAMINON & PAUL DELFORGE, "Ligue d'action wallonne de Liège", in *EMW*, t. 2, p. 992.

74 Branquart *APC*, 1920-1921, 27.7.1921, p. 2.339.

berghe, lors de la présentation de l'EMW, en dit long à ce propos : il esquisse la Wallonie "de Fourons à Mouscron, de Nivelles à Arlon"⁷⁵. Les Fourons, petite commune rurale, détonne quelque peu face aux villes de Mouscron, Nivelles et Arlon. En ne choisissant pas Liège ou Verviers comme lieux situés à l'extrême est de la Wallonie, Van Cauwenberghe montre que les Fourons font partie intégrante de l'image de soi du MW. Le même Van Cauwenberghe indique une fois de plus en 2002 combien il est attaché à l'inviolabilité du territoire wallon. Il s'oppose formellement, dans *Le Soir*, à l'idée émise par le ministre-président de la Communauté germanophone, Karl-Heinz Lambertz, d'organiser un référendum dans les cantons de l'Est sur le sujet de la création pour les germanophones d'une région séparée de la Wallonie. Selon lui, une région autonome comptant 71.000 habitants n'est pas viable et, de plus, les germanophones sont des Wallons : "Tout simplement, pour moi, il y a des Wallons de langue allemande comme il y en a de langue française, de langue étrangère. Ma définition reste celle-ci : Est Wallon tout habitant de Wallonie"⁷⁶. Le principe de la citoyenneté est mis sens dessus dessous : ce n'est pas l'individu qui décide à quelle communauté il désire appartenir, mais son domicile qui détermine sa nationalité.

Le caractère national objectif de la Wallonie

Dans l'histoire du MW, outre le concept de 'citoyenneté', les éléments suivants ont servi de liants à la nation wallonne : le sang, la race, la filiation et le sort historique commun. Ces caractères de la nation mettent hors jeu le libre choix puisque l'individu n'a pas de prise sur ces données : l'origine détermine l'appartenance à telle ou telle nation. Nous nous éloignons donc de la nation idéalement volontariste, subjective et citoyenne. Si le sang et la race constituent en 1900 les principaux caractères de la nation ethnique, le passé commun vécu par un peuple s'y substitue aujourd'hui : au moment où des éléments constituants de la nation tels le sang et la race perdent de leur crédibilité, la filiation s'y substitue; lorsque celle-ci se démode, le caractère national la remplace, etc.

La race

Lors de la formation du MW, le discours de la race est largement répandu, mais il n'a pas encore la sinistre connotation actuelle. Ainsi les termes 'race', 'culture' et 'peuple' sont souvent pris l'un pour l'autre⁷⁷. De toute manière, la race – dans son acception ancienne, plus large, ou dans sa signification moderne, plus étroite – est un terme déterministe et objectiviste qui fonde une conception ethnique de la nation.

⁷⁵ JEAN-CLAUDE VAN CAUWENBERGHE, *op.cit.*

⁷⁶ "Van Cau menace, Hasquin inquiet", in *Le Soir*, 16.8.2002, p. 3.

⁷⁷ PIET DE ROOY, "De wetenschap van het ras", in MARNIX BEYEN & GEERT VANPAEMEL (dir.), *Rasechte wetenschap? Het rasbegrip tussen wetenschap en politiek vóór de Tweede Wereldoorlog*, Louvain, 1998, p. 21.

Régionalisme citoyen ou nationalisme ethnique ?



- Le 2 septembre 1963, jour où les Fourons sont officiellement transférés au Limbourg, le militant wallingant Jean Leclercq parade dans les rues des Fourons, vêtu en officier allemand avec une petite moustache à la Hitler. L'image d'une Flandre pourfendeuse des libertés et collaboratrice est fortement répandue dans le Mouvement wallon.
(EMW, t. 2, p. 933)

Dès les débuts du MW, des wallingants interprètent les querelles linguistiques comme un conflit de races, point de vue argumenté ‘scientifiquement’ en 1895 par le paléontologue Julien Fraipont (1857-1910), célèbre pour sa description de l’Homme de Spy. Albert du Bois (1872-1940), fondateur du rattachisme dans le MW, fait le lien entre la race et le sang dans son *Catéchisme du Wallon*, daté de 1902 : “Une race, c’est une famille. Les membres de cette grande famille qu’on appelle une nation, ont dans les veines le même sang”⁷⁸. Selon ses propres dires, la Ligue des étudiants wallons souhaite en 1912 former une génération d’intellectuels “conscients du génie et de la force de leur race” et se fixe pour but “de réveiller et d’affirmer les caractères raciques de la Wallonie, de les défendre contre les dangereuses manœuvres des fanatiques flamingants”⁷⁹. Richard Dupierreux (1891-1957), chargé par l’Assemblée wallonne de faire un rapport sur le choix d’un symbole wallon, écrit en 1913 que le Wallon est fier “d’être un Gaulois, dont le sang fut pénétré de l’ardeur latine; il s’enorgueillit d’être par la race, frère des Français de France”⁸⁰.

Dans sa contribution à l’*EMW*, “Race wallonne et mouvement wallon”, Corinne Godefroid affirme que la notion de race perd de plus en plus de terrain dans l’Entre-deux-guerres : la quasi-absence du concept dans les résolutions du congrès de la Concentration wallonne en témoigne. Selon nous, des éléments indiquent que la race joue encore un rôle dans le MW après 1918. Datée de 1919 et publiée par Joseph-Maurice Remouchamps, la brochure *Le vote bilatéral et le bilatéralisme* est représentative de l’ambiguïté ‘raciale’ de certains wallingants. Corinne Godefroid y apprécie la définition claire et non raciale que Remouchamps donne de la race. Pour ce dernier, c’est “une même manière de sentir, de penser et de vouloir, en un mot une *âme* commune”. L’influence d’Ernest Renan y est évidente. Godefroid ne prend cependant pas en compte le fait que Remouchamps se contredit dans la suite de son analyse. Ainsi qualifie-t-il la frontière linguistique de “frontière ethnographique”, non seulement du fait de la différence de langue de part et d’autre de celle-ci, mais aussi à cause de “l’aspect du sol, l’anatomie des habitants, la vie économique, intellectuelle, morale et sociale”⁸¹. Celui qui parle de différence anatomique entre les peuples ne manie pas seulement un concept de race ‘renanien’.

Dans l’Entre-deux-guerres, des politiciens wallingants prononcent tout naturellement le mot ‘race’ au Parlement, et ce rarement dans le sens d’une communauté d’individus qui adhèrent volontairement à un même idéal⁸². Le libéral Buisseret, par exemple, vitupère contre les dispositions bilingues de la loi de 1921 sur l’emploi des langues en matière

78 Cité par CORINNE GODEFROID, “Race wallonne et mouvement wallon”, in *EMW*, t. 3, p. 1.326.

79 Cité par SOPHIE JAMINON, “Ligue des étudiants wallons (1912-1914)”, in *EMW*, t. 2, p. 997.

80 Cité par CORINNE GODEFROID, “Race wallonne”, in *EMW*, t. 3, p. 1.326.

81 Cité par CORINNE GODEFROID, *op.cit.* (accentuation personnelle).

82 Cela ressort d’une analyse des débats parlementaires relatifs aux lois linguistiques. Cf. MAARTEN VAN GINDERACHTER, *De politieke partijen...*

administrative. Les travailleurs wallons, dit-il, sont chassés des établissements publics à la faveur des Flamands “qui ne seront pas de notre race et qui prétendront absorber et opprimer complètement notre activité”⁸³. Lors des débats sur la loi Nolf (qui introduit un régime bilingue à l’université de Gand en 1923), le socialiste Louis Piérard (1886-1951), membre de l’Assemblée wallonne et plus tard de la Ligue d’Action wallonne, élève la voix : “nous ne voulons pas de cette monstruosité qu’est votre culture bilingue. Nous voulons une solution franche et loyale. [...] Nous voulons poursuivre la persistance et la pureté de nos races et nous répudions le barbouillage”⁸⁴. À mon avis, l’idée de pureté de la race est difficile à concilier avec une interprétation volontariste.

Le discours racial ressurgit même parfois après la Seconde Guerre mondiale, alors qu’il a perdu tout crédit suite aux atrocités nazies. La Wallonie libre, un des groupes de pression wallingants les plus importants, – à l’origine, des résistants à l’occupation nazie – fait sans ironie la démonstration suivante en se référant à la dimension des crânes : “On sait que la population wallonne est le résultat du mélange de trois éléments principaux : un élément méditerranéen, très sensible dans certaines de nos contrées, un élément alpin, auquel la plupart des Wallons doivent la configuration brachycéphale de leur crâne, et un élément nordique, plus récent, produit des invasions gauloises et germaniques. Ce mélange est resté stable, jusqu’en ces derniers temps, aboutissant à la création d’un type wallon”. Par l’afflux de Flamands au cours du 19^e siècle et de la première moitié du 20^e, “un surcroît de gènes nordiques” se produit. Raison pour laquelle, selon La Wallonie libre, l’immigration des Italiens est la bienvenue. Les gènes latins de type méditerranéen servent ainsi de contrepoids au “middelmatisme bruxellois” et restaurent “les proportions du mélange séculaire”. Les Wallons sont, il est vrai, accueillants et anti-racistes, poursuit le texte, “nous avons la faiblesse de tenir à nos caractères somatiques, tels qu’un long passé nous a faits...”. Bien que les ouvriers immigrés flamands, néerlandais et polonais soient de bons travailleurs, “on n’en découvrira pas qui présentent pour nous les avantages qu’offrent les Italiens”⁸⁵. Paul Delforge cite ces propos ethniques sans les accompagner de commentaires dans son article sur l’immigration.

Après la Seconde Guerre mondiale, une des préoccupations principales de la politique d’immigration wallingante est d’attirer des travailleurs étrangers d’origine ‘latine’. Au quatrième congrès de l’organisation catholique Rénovation wallonne, Joseph Bercy (1921-1966), l’un de ses chefs, plaide pour la création d’une “Agence wallonne d’immigration” qui devrait se concentrer sur le recrutement de travailleurs de culture latine⁸⁶. La revue socialiste du Mouvement populaire wallon, *Combat*, fait un plaidoyer analogue

83 Buisset *APC*, 26.7.1921, p. 2.315.

84 Piérard *APC*, 27.7.1923, p. 2.464.

85 Cité par PAUL DELFORGE, “Immigration et mouvement wallon après 1914”, in *EMW*, t. 2, p. 835.

86 Cité par *Idem*, t. 2, p. 836.

en 1964 : “Combien de fois faudra-t-il répéter que, du point de vue wallon, il vaut cent fois mieux recruter des travailleurs italiens ou latins que d’autres ?”⁸⁷. L’italophilie et, à mon avis, plus généralement l’ouverture à l’égard des immigrés, sont étroitement liées au ‘dépeuplement’ de la Wallonie. La natalité plus élevée dans les provinces flamandes obsède le MW depuis sa création. À mesure que les exigences de plus en plus nombreuses du MF sont rencontrées dans l’Entre-deux-guerres, les wallingants ont le sentiment que les Flamands les condamnent à une position d’infériorité perpétuelle à cause de leur supériorité numérique et que cette dernière leur donne le pouvoir d’imposer leur volonté.

Le rapport intitulé *Le problème de l’économie et la population en Wallonie* rédigé en 1962 par le démographe français Alfred Sauvy (1898-1990) provoque une onde de choc dans le MW. Le scientifique établit un lien direct entre la démographie et l’économie : le déclin industriel est dû au vieillissement de la population. Selon l’auteur, une politique favorisant la natalité ne suffira pas à enrayer le recul démographique; une politique active de l’immigration est également nécessaire. Dans le sillage de Sauvy, Albert Delpérée (1912-1984) plaide pour une plus forte immigration afin de revitaliser l’économie wallonne⁸⁸. La grande majorité du MW fait siennes les propositions de Sauvy et de Delpérée. Lors d’un congrès du Parti socialiste tenu en 1976, Guy Spitaels présente son rapport sur la démographie comme suit : “Nous avons commencé à mourir collectivement. La situation serait plus grave encore sans la présence de la population étrangère qui s’avère essentielle pour une politique de population en Wallonie”⁸⁹.

Bien sûr, l’hospitalité est un thème ancien dans le discours identitaire belge du 19^e siècle et le MW en subit rapidement l’influence. Mais le contexte de recul démographique et économique après la Seconde Guerre mondiale lui donne un contenu nouveau et incisif. Comme il n’y pas d’études scientifiques consacrées à l’influence réciproque des thèmes de l’image de soi du MW, il serait intéressant d’approfondir le sujet. L’hypothèse que les concepts d’hospitalité et de citoyenneté se sont vraiment fait jour dans le MW au moment où l’angoisse d’une infériorisation de la Wallonie est la plus prégnante, à savoir dans les années 60 du vingtième siècle, devrait être examinée. L’immigration massive en Wallonie après la Seconde Guerre mondiale offre une solution au déclin démographique et économique. Toutefois, les travailleurs immigrés jouent également un rôle dans le conflit communautaire : ils contribuent à un meilleur équilibre entre les communautés. Les politiciens et les syndicalistes wallons en sont bien conscients. En 1969, la Fédération générale du Travail de Belgique et la Confédération des Syndicats chrétiens organisent en front commun une manifestation à l’intention des immigrés,

87 Cité par *Idem*, t. 2, p. 835-836.

88 CATHERINE CAPRON, MARC DEBUISSON & THIERRY EGGERICKX, “Démographie”, in *EMW*, t. 1, p. 463.

89 Cité par PAUL DELFORGE, “Spitaels Guy”, in *EMW*, t. 3, p. 1.495.

dans le but de les sensibiliser aux exigences du Mouvement populaire wallon ⁹⁰. De même, le Rassemblement wallon reprend dans son programme électoral de 1974 un passage sur le rôle des immigrés dans l'infériorisation démographique et politique de la Wallonie ⁹¹. Nous constatons d'ailleurs une évolution similaire à Bruxelles, où les autorités flamandes et les partis flamands se tournent expressément vers les immigrés afin de renforcer la position du néerlandais dans la capitale.

La descendance et le sort historique commun

Nous ne trouvons aujourd'hui que très peu d'allusions à des caractères physiologiques de la nation comme le sang et la race. On fait dès lors d'autant plus facilement appel à une filiation gauloise ou latine de la communauté. Ainsi, les Wallons sont considérés comme des "Latins fidèles" ⁹². En 1965, l'historien wallingant Félix Rousseau (1887-1981) écrit : "Depuis des siècles, les Wallons se trouvent aux avant-postes de la Latinité. Ils sont les descendants des Gallo-Romains du nord de la Gaule" ⁹³. L'amour de la liberté constitue l'héritage principal de leur origine latine. Le socialiste Branquart résume la chose au Parlement en 1921 : "Instinctivement, les gens d'origine germanique vont vers des solutions d'autorité; instinctivement les gens d'origine latine vont vers des solutions de liberté" ⁹⁴. Nous voyons ici comment un élément 'citoyen' reçoit un contenu ethnique : l'amour de la liberté appartient à l'âme populaire latine car il s'agit d'une réaction instinctive qui s'enracine, au commencement des temps, dans une communauté de même origine. La sentence de Branquart subit indéniablement l'influence des expériences de la guerre. Le second conflit mondial renforcera les wallingants dans leur opinion. En 1954, par exemple, Pierre Sasserath (1910-1979), membre socialiste du Conseil communal de Namur, argumente : "Notre caractère latin ne donne pas aux revendications wallonnes l'âpreté des revendications germaniques, ni leur caractère d'unité disciplinée" ⁹⁵. Les guerres mondiales semblent avoir ancré cette opposition dans la mémoire collective de nombreux wallingants.

La dernière caractéristique objective de la nation consiste en l'histoire partagée, la communauté née du sort commun des Wallons, sort dont est issu un peuple clairement identifiable. L'Institut Destrée s'attache, dès sa création en 1938 – il se nomme alors Société historique pour la Défense et l'Illustration de la Wallonie – à documenter cette

90 Id., "Immigration et mouvement wallon après 1914", in *EMW*, t. 2, p. 837.

91 *Idem*, t. 2, p. 838.

92 Propos de Joseph Remy (1891-1962), un des membres de Congrès national wallon, en 1951. Cité par PAUL DELFORGE & JEAN-FRANÇOIS POTELLE, "Remy Joseph", in *EMW*, t. 3, p. 1.378.

93 FÉLIX ROUSSEAU, "Le problème culturel en Belgique", in *La Nouvelle Revue wallonne*, 7-12.1965 (13^e année) n° 3-4, cité par PAUL DELFORGE, "4. La position culturelle des Wallons", in *Id.*, *La Wallonie, toutes les cartes en mains...*

94 Branquart *APC*, 27.7.1921, p. 2.337.

95 Cité par PAUL DELFORGE, "Sasserath Pierre", in *EMW*, t. 3, p. 1.459.



- Carte postale appelant à une offensive de la natalité en Wallonie, s.d. (EMW, t. 1, p. 463)

histoire commune. À l'assemblée fondatrice, l'abbé Jules Mahieu qualifie la communauté de sort de pierre de touche de la nation : “vivre les mêmes faits, dans un même état d'âme et d'esprit, c'est là à mon sens, un critère extrêmement précieux et infaillible d'une même nationalité”⁹⁶. La même année, il définit le but de la société historique dans les termes suivants : “fai[re] connaître l'Histoire du Peuple wallon, ses luttes héroïques, ses réactions psychologiques, sa contribution remarquable à l'épanouissement des arts et son évolution sociale et économique, qui en font un des premiers peuples civilisés”⁹⁷. Cette dernière qualification fait au moins remonter la Wallonie au début de notre ère. Cependant, les historiens actuels sont d'accord pour dire que le concept ‘Wallonie’ dans le sens politique du terme – tout comme celui de ‘Flandre’ – ne se forme qu'au lendemain de l'institution de la Belgique. La politique linguistique belge entraîne l'écllosion du MF qui lui-même provoque la formation du MW. À la lecture de l'*EMW*, nous constatons que beaucoup de wallingants se sentent attirés par l'idée d'une nation wallonne datant de temps immémoriaux et qui doit son unité à un peuple originel immuable. Pourquoi la naissance de la Wallonie est-elle projetée si loin dans le passé ?

Lors de sa création, le MW ne se profile pas exclusivement comme l'avant-garde d'une communauté citoyenne mais aussi comme celle d'une nation ethnique, ce qui n'est pas étonnant vu l'époque. L'idée d'un peuple très ancien, aux origines naturelles et au destin presque voulu par Dieu, qui partage le même sang, la même culture et la même langue, attire les défenseurs des jeunes nations au 19^e siècle. Il s'agit, en effet, de rendre l'existence de la nation incontestable afin de légitimer les exigences posées par ‘le peuple’, ou du moins par ‘l'avant-garde’ de ce peuple. Qu'y a-t-il de mieux qu'une solide tradition historique s'enracinant dans la nuit des temps ? Cela revient à dire que ‘ancien = respectable’. Le *Zeitgeist* donne la priorité aux communautés légitimées ethniquement, ce qui a influencé le MW.

Qu'aujourd'hui la Région wallonne se présente sur son site web comme une nation millénaire n'est donc pas si surprenant. En se cramponnant à l'amour de la liberté, les Wallons ont survécu à leur ‘marche’ à travers l'histoire : “Malgré les vicissitudes de l'Histoire, ils restèrent toujours farouchement attachés à leurs valeurs, résistant par la révolte à toutes les tentatives d'amalgame”⁹⁸.

96 Cité par PHILIPPE DESTATTE, “Institut Jules Destrée (1938-1988)”, in *EMW*, t. 2, p. 843.

97 Cité dans *Ibidem*.

98 www.wallonie.be/html/M1_Wallonie/fr_histo2.htm.

VI. Conclusion

L'*Encyclopédie du Mouvement wallon* est, d'abord, un ouvrage de référence incontournable offrant un aperçu sur l'évolution historique du MW depuis 1880. C'est, en outre, un document contemporain qui donne une vision du MW tel qu'il apparaît aujourd'hui, et qui contribue à former une image peu nuancée d'une Flandre ethnique et d'une Wallonie citoyenne. L'approche de certains thèmes (les Fourons) et les silences (la collaboration wallonne) en témoignent.

Le projet communautaire élaboré aujourd'hui par le Mouvement wallon et les autorités wallonnes tourne autour des notions de liberté, de démocratie, de citoyenneté et d'anti-nationalisme. Chaque individu en Wallonie, selon le discours officiel, est libre d'adhérer à cette nation, quelle que soit son origine, pour autant qu'il respecte les principes qu'elle défend. Cet idéal de société purement citoyen ne révèle pas toute l'histoire. En premier lieu, j'ai formulé l'hypothèse que des notions telle l'hospitalité, bien que déjà présentes avant la Seconde Guerre, ne pénètrent vraiment le fondement de l'image identitaire wallonne qu'après 1960. À cette époque, le Mouvement wallon se met à craindre que le déclin démographique au sud du pays ne serve d'éteignoir à l'économie et que la Wallonie ne soit à la merci d'une Flandre numériquement supérieure. Au début des années soixante, l'aide de tous est la bienvenue. Quelques rapports retentissants font comprendre que seule une politique active de natalité et d'immigration est à même de combattre le 'dépeuplement' de la Wallonie. En second lieu, nous avons montré que les wallingants ne définissent pas seulement leur 'peuple' par des critères citoyens, qu'ils reprennent aussi involontairement (quand ils ne réfléchissent pas consciemment au concept de nation) des principes ethniques, comme la terre natale wallonne, le sang et la race, la filiation ou le sort historique commun.

Bref, une lecture approfondie de l'*EMW* indique qu'il n'y a pas de différence 'fondamentale' qui puisse se réduire à des opinions 'complètement contradictoires' sur la communauté, entre le Mouvement flamand et le Mouvement wallon. Chaque construction de nation se fonde sur des éléments citoyens volontaristes *et* sur des données ethno-culturelles; il n'est pas question de cloison étanche entre les deux principes. Comme l'affirme Dieckhoff, "L'interaction du politique et du culturel est essentielle à tous les nationalismes modernes"⁹⁹. Comment cette interaction se développe-t-elle dans la pratique ? Quel est le rapport exact entre les éléments ethniques

⁹⁹ ALAIN DIECKHOFF, "La déconstruction...", p. 46.

et citoyens dans le MW ? Comment effectuer la comparaison avec le MF ? Autant de questions que la recherche historique se doit d'entamer dans un proche avenir.

* MAARTEN VAN GINDERACHTER (°1973) est attaché au département d'histoire contemporaine de l'Université de Gand au titre d'aspirant au Fonds de la Recherche scientifique en Flandre. Il a publié dans plusieurs revues scientifiques des articles sur la législation linguistique belge et sur le rapport entre les femmes et le nationalisme flamand. Il prépare actuellement une thèse de doctorat sur l'attitude des sociaux-démocrates belges à l'égard de la patrie (1885-1914).

Abréviations

- APC : Annales Parlementaires Chambre des Représentants
MW : Mouvement wallon
MF : Mouvement flamand
EMW : *Encyclopédie du Mouvement wallon*, 3 vol., Charleroi, 2000-2001
NEVB : *Nieuwe Encyclopedie van de Vlaamse beweging*, 3 vol., Tielt, 1998